

A l'attention des médecins,
médecins-dentistes, pharmaciens et
professionnels de la santé

Le Médecin cantonal

Réf. : KB/sde

Lausanne, le 3 juillet 2020

Plan de pandémie : Constitution d'un stock minimal de matériel de protection

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du déploiement d'un plan de pandémie et vu l'enseignement retenu suite à la pénurie de matériel vécue au début de la crise sanitaire du Covid-19, nous vous demandons de constituer une réserve minimale de matériel de protection.

Ce stock doit couvrir les besoins de 12 semaines de fonctionnement en situation de crise et devra être renouvelé en cas d'utilisation.

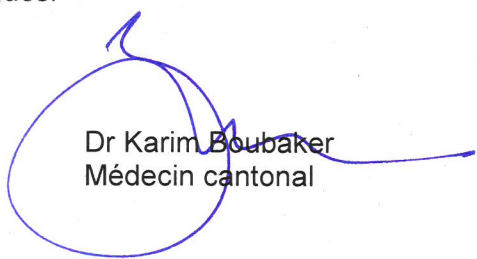
Les réserves à prévoir sont les suivantes :

- Masques chirurgicaux IIR : 250 masques par personne en contact avec les patients soit 4 masques/jour/personne sur une base de 5 jours de travail/semaine
A noter que toutes les personnes en contact avec les patients y compris le personnel administratif doivent être prises en compte pour le calcul de votre stock.
- Solution désinfectante : 5 litres par professionnels ou 30 litres maximum par cabinet médical ou pharmacie

Nous vous laissons le soin d'estimer, selon votre spécialité ou votre activité, la réserve en masques FFP2, surblouses et gants nécessaire à votre pratique.

Je vous remercie vivement de votre collaboration de sorte que nous puissions ensemble, mener à bien les missions qui nous incombent.

Avec l'expression de mes sentiments distingués.



Dr Karim Boubaker
Médecin cantonal

Copies

- Mme Rebecca Ruiz, Cheffe de département, Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
- Dre Stéfanie Monod, Directrice générale, Direction générale de la santé (DGS)
- Marie-Christine Grouzmann, Pharmacienne cantonale
- Dre Christine Cunier, Médecin-dentiste conseil
- Dr Philippe Eggimann, Président de la Société Vaudoise de Médecine (SVM)
- Dr Bertrand Dubrez, Président de la Société vaudoise des médecins-dentistes (SVMD)
- M. Christophe Berger, Président de la Société Vaudoise de Pharmacie (SVPH)